

REGLEMENT INTERIEUR

SECTION GYM VOLONTAIRE ADO/ADULTE GYM DANSE JUNIORS NE CONCERNE QUE BREUIL LE SEC,
ADHERENTS À PARTIR DE 13 ANS.

ARTICLE 1

L'adhésion à l'Association est acquise aux personnes à jour de la cotisation et de la licence. L'inscription à l'association implique l'adhésion du membre à la Fédération Française d'Éducation Physique et Gymnastique Volontaire (FFEPGV). La Fédération adresse à chaque membre une licence sportive pour l'année sportive en cours ainsi qu'un reçu fiscal.

L'inscription s'accompagne :

- D'une fiche d'inscription dûment remplie
- D'une décharge de responsabilité pour les mineurs
- D'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire de santé donne lieu à une réponse négative. A défaut, produire un certificat médical attestant l'absence de non contre-indication à la pratique du sport de moins de 6 mois. **Le questionnaire relatif à l'état de santé de l'adhérent est confidentiel et ne doit pas être destiné à l'association. Aucun remboursement de l'adhésion quel qu'en soit le motif ne pourra être fait en cours d'année.** La cotisation comprend la licence, l'assurance et votre adhésion à l'Association. Les activités de l'Association fonctionnent aux périodes scolaires, jours, heures et dans les lieux indiqués chaque année, par écrit, lors de l'inscription.

ARTICLE 2

Les adhérents s'engagent à respecter les consignes de l'animateur. Lors des séances de sport, chaque adhérent reste responsable de ses effets personnels, l'association ne serait être tenue responsable de la dégradation, perte ou vol des effets personnels des adhérents. Les adhérents doivent adopter un comportement courtois tant vis-à-vis des autres membres de l'association que de ses dirigeants ou salariés. Nous n'accepterons, **ni public, ni enfants** dans la salle, pendant les séances.

ARTICLE 3

Lors des séances, les adhérents veilleront à porter une tenue compatible avec la pratique et la sécurité des activités sportives. Pour la salle, prévoir une paire de **chaussures de sport propre**, à enfiler à l'arrivée. Les adhérents s'engagent à respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicable aux locaux mis à la disposition de l'association. Nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels.

ARTICLE 4

IMPORTANT

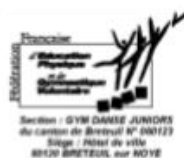
Votre présence ou coopération est fortement recommandée lors des Assemblées Générales de L'Association.

Déroulement de l'Assemblée Générale (une fois par an) :

Vous serez convoqués par mail 15 jours avant.

Les adhérents majeurs ou parents pour les adhérents mineurs présents à l'AG sont invités à apposer leur signature sur les listes d'émargement avant l'AG et à transmettre les procurations dont ils sont porteurs.

Les adhérents sont invités à adresser leurs questions écrites au moins 5 jours avant l'AG. Les questions doivent porter sur un point figurant à l'ordre du jour.



FAIT A BRETEUIL SAISON 2024-2025